

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3216

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Grigny**

objet : **Eaux pluviales - Rue Fleury Jay - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3216**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Grigny

objet : **Eaux pluviales - Rue Fleury Jay - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Le sous bassin versant d'assainissement des Sablons sur la Commune de Grigny est drainé par des réseaux séparatifs et unitaires qui reprennent une superficie de 145 ha et plus de 2 000 équivalent habitants.

Les réseaux d'assainissement situés rue Fleury Jay reprennent l'ensemble des effluents de ce bassin versant afin de les envoyer à la station de refoulement des Sablons pour les eaux usées et dans le Rhône pour les eaux pluviales et les rejets urbains de temps de pluie.

Des études globales, menées dans le cadre de la reprise en régie de l'exploitation de ces ouvrages, ont mis en évidence une forte proportion d'eaux claires parasites dans le réseau, qui a été confirmée lors d'une campagne de mesure réalisée en 2014. La rue Fleury Jay est particulièrement impactée en raison de la vétusté du réseau à certains endroits, de l'influence de la nappe d'accompagnement du Rhône et de la présence de sources raccordées au réseau unitaire.

Une étude spécifique a donc été menée sur ce secteur afin d'établir un diagnostic, les objectifs qui en découlent sont les suivants :

- limiter les débordements rue Fleury Jay,
- déconnecter les eaux de ruissellements et les eaux de sources du réseau unitaire en les restituant au milieu afin de limiter les déversements,
- assurer une mise en compatibilité des actions envisagées avec le projet d'aménagement de la station de refoulement des Sablons.

II - Description du projet

L'analyse de 9 scénarios d'aménagement a permis de retenir le projet suivant :

- dévoiement et redimensionnement du réseau unitaire rue Fleury Jay : le réseau existant situé sous domaine privé sur 250 m est cassé, ce qui engendre des débordements localisés et des difficultés d'exploitation. Le projet consiste à le dévoyer sous domaine public, le dimensionner afin d'augmenter sa capacité et reprendre les branchements d'eaux usées existants,
- déconnexion du réseau unitaire des eaux claires parasites et des eaux de ruissellement.

La combinaison de 2 actions sectorisées permet de soustraire un volume d'eaux claires du réseau afin de les restituer au milieu, ce qui permet de limiter les débordements et engendre des gains de coût induits d'exploitation, du fait que ces eaux ne sont plus traitées par les postes de refoulement et la station d'épuration de Givors,

- création de 300 m de tranchée drainante rue Pierre Sémard avec reprise de sources. Cette opération a un impact direct sur les débordements de la rue Fleury Jay située en aval,
- création de 450 m de réseau séparatif pluvial rue Fleury Jay qui permet de reprendre les eaux de ruissellement aux points bas de la voirie notamment et de supprimer les débordements.

III - Calendrier et coût du projet

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- études d'investigations complémentaires et géotechniques : 1^{er} trimestre 2019,
- procédure appel d'offres : fin 2019,
- démarrage des travaux : octobre 2020,
- réception des travaux : juin 2021.

Le montant de l'autorisation de programme complémentaire à individualiser est le suivant :

- en dépenses, 710 100 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et 150 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement,
- en recettes, une subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est susceptible d'être obtenue à hauteur de 97 230 € HT.

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement à Grigny sur le sous bassin versant des Sablons pour la reprise des eaux usées, des eaux pluviales et des rejets urbains de temps de pluie.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P21 - Eaux pluviales et ruissellement pour un montant de :

a) - 710 100 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P21O5535, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 38 400 €, en 2019,
- 227 200 €, en 2020,
- 444 500 €, en 2021,

b) - 150 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P21O5535, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 50 000 €, en 2020,
- 100 000 €, en 2021.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 720 000 € TTC au budget principal en raison de l'individualisation partielle de 9 900 € TTC à partir de l'autorisation de programmes études direction générale déléguée développement urbain et cadre de vie (DDUCV) et à 150 000 € HT au budget annexe de l'assainissement.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse les subventions pour les actions et travaux menés dans le cadre de ce projet,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents et corrections nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.